

8. Quand a-t-on institué l'Office et à quand remonte la publication de son dernier rapport annuel?

M. Marcel Lessard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): 1. Conformément à l'article 3(1) de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, l'Office est formé de trois membres.

2. En 1971-1972, l'Office a tenu 32 réunions officielles, en plus de nombreuses autres réunions avec des délégations et des représentants d'organismes et de groupes de producteurs agricoles.

3. L'Office est chargé d'appliquer la loi en prenant les mesures nécessaires pour stabiliser les prix des produits agricoles. Les membres de l'Office sont nommés par le gouverneur général en conseil.

4. L'Office emploie un secrétaire-directeur et un personnel (Section des subventions) qui s'est maintenu en moyenne à 85 employés au cours des cinq dernières années.

5. Budget de l'année 1972-1973: Dépenses de fonctionnement—\$541,000; Allocations aux fins des programmes mis en œuvre en vertu de la loi—\$111,400,000 dollars.

6. Voir n° 3.

7. L'Office est régi par la loi sur la stabilisation des prix agricoles et les décrets du conseil rendus en conformité de la loi.

8. La loi est entrée en vigueur le 31 janvier 1958 et le dernier rapport annuel de l'Office était celui de l'année financière 1970-1971.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES COMMISSIONS ROYALES D'ENQUÊTE

Question n° 86—**M. Coates:**

1. Depuis le 25 juin 1968, combien de commissions royales, d'enquêtes et d'études spéciales le gouvernement a-t-il entreprises?

2. Dans chaque cas, a) quelle était la date d'institution de la commission, b) comment s'appelaient les personnes qui y furent nommées, c) la commission a-t-elle terminé ses travaux, et, dans la négative, quand doit-elle les terminer et d) quel montant chacune des personnes nommées a-t-elle perçu en traitement et pour ses dépenses?

3. Dans chaque cas, les commissions ont-elles utilisé les installations du gouvernement et eu recours à ses employés pour faire leur travail et, dans l'affirmative, comment ont-elles procédé?

4. Les commissions ont-elles utilisé les services d'impression du gouvernement fédéral dans l'exercice de leurs fonctions et dans la négative, a) lesquelles de ces commissions ne les ont pas utilisés pour exécuter tout leur travail et b) dans chaque cas, comment a-t-on choisi les firmes privées devant exécuter le travail?

(Le document est déposé.)

L'APPORT FINANCIER DU CANADA À L'ONU

Question n° 279—**M. Robinson:**

Depuis la création des Nations Unies, a) quelle a été la contribution annuelle du Canada à leur entretien, b) à combien de fonds spéciaux des Nations Unies le Canada a-t-il contribué, c) à raison

de quel montant pour chaque contribution, d) quel était le but de chaque contribution?

(Le document est déposé.)

LA CONSTRUCTION DES BUREAUX DE POSTE

Question n° 503—**M. Korchinski:**

1. Combien de bureaux de poste le ministère des Travaux publics a-t-il construits dans chaque province depuis quatre ans?

2. Quel était l'emplacement et quels étaient les revenus dans chaque cas?

3. Dans chaque province, combien y avait-il de bureaux de poste ayant des revenus supérieurs à ceux des bureaux dont on a entrepris la construction?

(Le document est déposé.)

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement juge acceptable la motion n° 61 portant production de documents.

LES RAPPORTS RELATIFS À LA RECHERCHE SUR LES COMMUNICATIONS

Motion n° 61—**M. Rowland:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des 8 rapports publiés à la suite du Projet de recherche d'Information Canada sur les communications (été 1971).

(La motion est adoptée.)

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des motions n°s 4, 11, 19 et 42?

LES RAPPORTS DESTINÉS AU CONSEIL CANADIEN DE PROTECTION DES ANIMAUX

Motion n° 4—**Mme MacInnis:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production des rapports d'évaluation rédigés sous les auspices du Conseil canadien de protection des animaux: a) au cours de l'année financière 1970-1971 dans les universités canadiennes, b) au cours de l'année financière 1969-1970 dans les ministères du gouvernement où l'on utilise des animaux à des fins expérimentales c'est-à-dire au ministère de l'Agriculture, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, au Conseil national de recherches et au Conseil national pour la défense et, c) dans les maisons pharmaceutiques canadiennes au cours des années 1969-1970.

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les rapports d'évaluation rédigés sous les auspices du Conseil canadien de protection des animaux sont transmis à titre confidentiel au Conseil et aux organismes intéressés. Je demande donc au député de retirer sa motion.

Mme MacInnis: Je ne crois pas qu'il faille garder ces rapports secrets et demande par conséquent que la motion soit reportée.

M. l'Orateur: La motion est reportée.